

L'eau est précieuse, ne la gaspillons pas!



Source kezakeau.fr

Contact

Syndicat Puy des Fourches Vézère

11A rue de la Brégrade

19700 SEILHAC

Tel : 05 55 27 89 77

siaep.puydesfourches19@orange.fr

new

Création d'un site internet
afin que vous ayez à disposition
toute les informations sur le
syndicat, travaux en cours, tarifs et avancés
sur le projet « Vézère » au fur et à mesure.
WWW.syndicatdupuydesfourchesvezere.com

 **Site en cours de construction**



Le projet « Vézère »

L'eau, Un enjeu vital

L'eau potable n'est pas un bien marchand, ce sont les communes qui ont l'obligation d'en assurer la distribution.

Confrontées à des problèmes communs, les municipalités d'**Espartignac, Lagraulière, Naves, Saint-Jal, Seilhac, Tulle** et **Uzerche** ont décidé de se regrouper afin de mutualiser leurs moyens pour faire face aux problèmes d'étiage et à la réglementation en vigueur.

En effet, celle-ci oblige à la reconquête du bon état écologique des cours d'eau utilisés actuellement. Beaucoup de captages trop vulnérables ne sont pas régularisables au regard des dispositions du code de la santé publique.

Le but

Le but est d'assurer un approvisionnement constant et pérenne d'une eau de qualité, limpide, agréable à boire, sans risque pour la santé, et répondant à la demande des consommateurs.

Pourquoi avoir choisi la Vézère?

La Vézère est le seul cours d'eau à proximité qui permet de répondre à la demande actuelle et d'anticiper les besoins à venir, tout en répondant à la législation en vigueur. C'est la seule solution techniquement possible et écologiquement compatible.

Les 7 communes ont décidé de se regrouper et ont demandé au syndicat du Puy des Fourches de porter le projet « Vézère ». Suite à une décision du comité syndical en date du 04 décembre 2013 confirmé par un arrêté préfectoral du 14 janvier 2014, le syndicat prend la dénomination Syndicat Puy des Fourches-Vézère, et exerce deux compétences **en régie directe** :

- la production d'eau potable et son transport jusqu'aux installations de distribution des 7 communes.
- la distribution d'eau potable aux abonnés des communes de Lagraulière, Saint-Jal et Seilhac.

Le projet « Vézère »

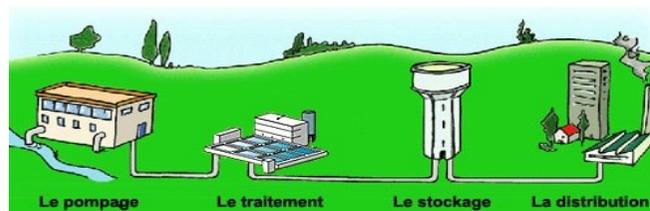
Il s'agit de prélever de l'eau dans la Vézère, aux Carderies, en limite d'Uzerche et d'Espartignac, de rendre cette eau potable et de l'acheminer d'Uzerche jusqu'à Tulle afin d'approvisionner les 7 communes adhérentes.

Un château d'eau de 5 000 m³ sera édifié sur la commune de Seilhac au Puy des Ferrières.

Les travaux débutant en 2014 devront se terminer fin 2018.

L'eau sera distribuée dans les foyers au printemps 2019.

Schéma simplifié du parcours de l'eau



Programme des travaux

- études pour un coût de 0,174 M€ HT
- création d'une prise d'eau sur la Vézère en amont immédiat d'Uzerche et mise en place de ses périmètres de protection pour un coût de 1,1 M€ HT
- construction d'une unité de traitement d'une capacité de 8 800 m³/jour et de deux stations de reprise rive droite et rive gauche pour un coût de 7,9 M€ HT
- mise en place d'une canalisation de transfert d'Uzerche à Seilhac (14,7 kms de conduite en fonte d'un diamètre de 400 mm) pour un coût de 9,1 M€ HT
- construction d'un réservoir de 5 000 m³ au Puy des Ferrières pour un coût de 1,2 M€ HT
- mise en place d'une canalisation de transfert de Seilhac à Tulle (11,7 kms de conduite en fonte de diamètre 350 mm) pour un coût de 6,2 M€ HT
- alimentation depuis les conduites de transfert et des réservoirs des 7 communes (9,5 kms de conduite en fonte et PVC d'un diamètre entre 40 et 160 mm et aménagements hydrauliques divers) pour un coût de 2,1 M€ HT

soit un coût total de 27,774 M€ HT

Financement:

